

Association

Juusan no Hoshi

cosplay.deto@juusan.ch

www.juusan.ch

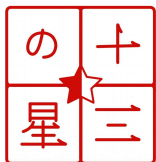


Règlement du concours cosplay 2024

1) PRESENTATION DU CONCOURS

- o Destination Tokyo compte pour cette édition un grand concours régional de cosplay **le dimanche 27 Octobre**. Il s'agit d'une présentation solo et groupe.
- o Le concours a lieu dans **l'aula Harajuku**, encadré par l'équipe d'organisation de Destination Tokyo.
- o Le concours se déroulera en deux parties : **le prejudging**, qui comprend la notation sur le costume et **la prestation**, qui comprend la notation sur la performance scénique du cosplayer.
- o Le participant aura la possibilité de prendre part aux répétitions le matin de son jour de passage dans le but de se familiariser avec la scène et pour indiquer au staff la position de ses accessoires.
- o Pour les participations solos, le concours sera séparé en deux catégories : les challengers et les vétérans. Elles donneront la possibilité aux jeunes créateurs d'être classés. Sur le concours, il y aura donc 3 podiums (Solo Challenger, Solo Vétérans, et Groupes).
- o Le participant doit correspondre à une condition minimum pour pouvoir être dans une des catégories (voir point 4 et 5 pour les conditions.)
- o Le concours comprendra les sélections PSCL (Polymanga Swiss Cosplay League) pour les vétérans uniquement.

2) CATEGORIES AUTORISEES



Association

Juusan no Hoshi

cosplay.deto@juusan.ch

www.juusan.ch

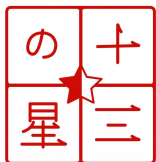
- o Anime et manga
- o Jeux vidéo
- o Comics / BD
- o Séries / films
- o Illustrations (Sakizou, Hannah Alexander, ...)
- o Autres (à confirmer avec l'organisateur)

3) INSCRIPTIONS

- o Les inscriptions aux concours solo et groupe seront possibles en date du **Lundi 30 Septembre 2024 (20h)** au **Dimanche 13 Octobre 2024 (23h59)**. Toutes inscriptions précédant ou suivant ces dates ne seront pas prises en compte.
- o Il ne sera pas possible de s'inscrire sur place, car les organisateurs ont besoin de temps pour préparer le concours et sa présentation.
- o Les inscriptions sont prises en fonction du premier arrivé, premier servi, dans la mesure où le dossier transmis est complet. En cas de nombreuses participations, ils seront étudiés au cas par cas.
- o Le concours compte 30 passages au total que ce soit en solo ou en groupe. Les dossiers prioritaires se porteront sur les personnes cochant les sélections DCC ainsi que les débutants.
- o Les participants ne peuvent soumettre qu'une seule participation par jour de concours.
- o Le concours est autorisé aux concurrents de 14 ans et plus. Les participants en dessous de cet âge devront être accompagnés d'un représentant légal ou d'une personne majeure ayant l'autorisation parentale.
- o Au minimum 80% du costume doit être effectué par le participant. Toute aide éventuelle doit être signalée.

4) CATEGORIE CHALLENGER (conditions)

- o Cosplayer débutant
- o Première scène
- o Participant mineur (- 14 ans)
- o A été classé moins de 3 fois dans un concours



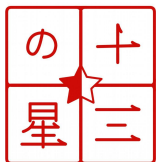
- o Aucune sélection pour un concours international par le passé

5) CATEGORIE VETERANS (conditions)

- o Cosplayer averti
- o Habitué des concours
- o Fait du cosplay depuis 5 ans minimum
- o A déjà été classé au moins 3 fois dans un concours
- o A participé à un concours international

6) CONTENU DU DOSSIER À FOURNIR

- o L'inscription doit contenir tous les documents suivants pour pouvoir être validée par l'équipe organisatrice. Le contenu doit se trouver obligatoirement sur la plateforme Dropbox. Il comprendra :
 - o Au moins 10 photos de l'avancement du costume (tenue, accessoires, armes, etc...)
 - o Une ou plusieurs image(s) de bonne qualité du personnage original avec une vue sur le costume complet afin que le jury puisse juger correctement sur la ressemblance
 - o Un audio de la prestation (1m30 max pour le concours solo et 2m30 max pour le concours groupe) sous le format MP3, OGG ou WAV. Les vidéos sont également acceptées en format MP4 ou AVI (1920x1080 HD)
 - o Pour les groupes, merci de ranger les dossiers par personnage
- o En cas d'inscription incomplète ou de lien dropbox inaccessible, le participant recevra un rappel par e-mail. Si dans les 5 jours aucune réponse n'est transmise à l'organisateur, ce dernier se réserve le droit d'annuler la participation
- o L'organisateur est en droit de refuser tout fichier d'accompagnement qui n'est pas au bon format, qui ne respecte pas la longueur maximum autorisée, ou dont la qualité n'est pas suffisante. Naturellement tout média portant atteinte à autrui, contenant des propos / images racistes ou vulgaires seront exclus



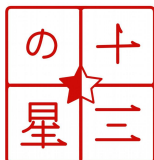
- o En cas de problème avec votre audio sur place, il est obligatoire d'avoir une clé USB contenant le fichier le jour de la convention. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème avec les documents annexés.

7) CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- o Une fois votre inscription envoyée, elle sera traitée dans les 7 jours après l'envoi de cette dernière. Si tous les éléments sont corrects ou nécessitent des changements, l'organisateur donnera une réponse et le cosplayer sera mis en liste d'attente jusqu'à la confirmation finale, au moins 10 jours avant la convention. Cette confirmation contiendra toutes les informations pratiques à savoir une fois sur place
- o Le choix des candidats se fera en fonction du nombre de places disponibles et du choix de la série (il ne peut y avoir 3 passages « My Hero Academia » par exemple)
- o Chaque participant va devoir se présenter dans la zone d'enregistrement à l'arrière du Théâtre. Il y sera accueilli par le staff du concours et amené aux loges. Merci de prendre une pièce d'identité à présenter sur place
- o Les participants auront l'entrée de la convention offerte le jour de leur passage uniquement
- o Dans le cas où les participants ne se présentent pas à l'horaire donné et sans raison valable, leur inscription sera annulée.

8) DEROULEMENT DU CONCOURS

- o Les concurrents doivent arriver entre 8h30 et 9h00 au plus tard. L'ordre de passage sera communiqué à leur arrivée dans les loges
- o Les participants seront amenés aux loges après leur arrivée à la convention
- o Une répétition par concours est prévue le matin dès 10h00. Elle a pour but de tester les lumières, les bandes sons, et autres détails concernant la prestation (pose d'accessoires, disposition, etc...)
- o Dès la sortie des répétitions, les participants seront amenés au judging. Il sera impératif qu'ils aient fini de se préparer avant les répétitions



- o Une fois que les participants ont passé la répétition ainsi que le judging, ils seront libres jusqu'à la demi-heure avant le début du concours
- o Les résultats du concours seront donnés à une heure indiquée sur le programme de la convention.

9) REPETITIONS

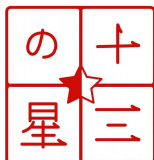
- o Le passage devant les juges aura lieu avant les concours, dans l'ordre de passage sur scène. Les juges auront la possibilité d'observer le costume du participant de près et lui poser quelques questions.
- o Horaires des passages des répétitions : de 10h00 à 11h30
- o Le participant commencera par le judging, et suivra par les répétitions par ordre de passage.

10) CRITERES DE NOTATION

- o Les notations seront de 50% en prestation et de 50% en costume. (PSCL 80% Costume, 20% Presta)

Ils seront notés sur :

- o Complexité du costume choisi
- o Choix des matériaux et technique
- o Construction du costume, détails
- o Similarité entre la tenue et son image de référence : la corpulence, la couleur des yeux, et la couleur de peau de la personne n'entrent pas en compte - À l'exception d'une couleur de peau non-humaine (un cosplay d'Avatar a la peau bleue par exemple)
- o Originalité de la prestation
- o Compréhension de la prestation
- o Attitude sur la scène



- o Qualité de la bande son

11) REMISE DES PRIX

- o 1^{ère} place / 2^{ème} place / 3^{ème} place Challenger
- o 1^{ère} place / 2^{ème} place / 3^{ème} place Vétéran
- o 1^{ère} place / 2^{ème} place / 3^{ème} place Groupe
- o Polymanga Swiss Cosplay League
- o Prix spécial attribué par le jury.

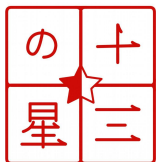
Il y a un seul prix spécial sur l'entier du concours.

12) INTERDICTIONS

- o Objets dangereux : Armes blanches, armes à feu, armes incendiaires, liquides inflammables, les objets types feux d'artifices produisant flammes ou étincelles, etc...
- o Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes, liquides, chocolat, faux sang, etc...
- o Costumes achetés : le costume doit, bien entendu, être fabriqué à la main. Une aide d'une tierce personne est autorisée mais les costumes achetés ainsi que les costumes dit "placards" sont strictement interdits. Le concours à un but artistique et ces costumes n'ont pas leur place dans ce concours. Nous demandons donc que le costume soit fait main par la personne qui le portera à hauteur de 80% au moins
- o A moins d'être parfaitement bien maîtrisées, les figures dangereuses et/ou acrobatiques sont interdites. En cas d'accident, l'organisateur ne pourra être tenu responsable. La scène du concours n'est ni préparée, ni dédiée à ce genre d'activités.

13) DROIT A L'IMAGE

- o En s'inscrivant aux concours, les participants acceptent toute exploitation de leur image de manière photographique, filmique ou sonore pendant la convention. En outre, les cosplayers donnent



Association

Juusan no Hoshi

cosplay.deto@juusan.ch

www.juusan.ch

autorisation à *Destination Tokyo* et *Juusan no Hoshi* d'utiliser leur image à des fins de promotions de la convention dans le futur et s'engagent à ne pas demander de compensation.

Tous participants ne respectant pas ce règlement ou se rendrait coupable de mauvais comportement serait exclu du concours sans préavis. Pour plus amples informations, vous pouvez contacter l'équipe organisatrice par mail : cosplay.deto@juusan.ch

Bon concours !